

# METHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

## Sur les Hautes Chaumes et les espaces ouverts hors forêt soumise :

La carte a été établie sur la base des données de Y. Ferrez dans le cadre de l'étude de **BOUQUOT ECO-PAYSAGEMENT, 1999** intitulée : « Etude préalable à la mise en place du plan de conservation des milieux pour le massif du Petit Ballon - Steinberg - Partie 1 : description des patrimoines ; Préfecture de la Région Alsace : 125 p. »

Les données issues des investigations du bureau d'études ont été complétées par :

- ⇒ les données liées aux hautes chaumes, de L. Alnot de l'Université de Metz, collectées entre 1999 et 2001 (travail de thèse réalisé au Parc naturel régional des Ballons des Vosges) ;
- ⇒ les données complémentaires du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, issues des photographies aériennes (orthophotoplans, missions IGN de 1997 et 2002) et des prospections de terrain réalisées dans le cadre de natura 2000 : les photographies ont permis de dessiner les grandes unités écologiques, les périmètres et la détermination exacte des habitats ayant été ensuite vérifiés sur le terrain.

## En forêt soumise :

- ⇒ la carte a été réalisée par l'ONF entre 2001 et 2004. Sur la base des données existantes, notamment les cartes des stations ou des peuplements dans les aménagements des forêts relevant du régime forestier, un premier découpage a été proposé. Dans chaque polygone, un relevé a été réalisé tous les 4 hectares voire tous les ha en fonction des habitats. A chaque relevé sont notés : l'habitat présent, la surface terrière en petit bois, gros bois et très gros bois, le recouvrement de la régénération etc – voir les détails des relevés en annexe 6, cahier II. Ainsi, la carte des habitats est construite à partir des données bibliographiques (aménagements), de terrain (détermination des habitats à chaque relevé) et des connaissances des agents forestiers de terrain ;
- ⇒ le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a complété entre 2001 et 2005 cette approche par la cartographie d'habitats plus ponctuels : zones humides, zones ouvertes intra forestières etc.

## Les données concernant les habitats :

Chaque polygone habitat est assorti d'un certain nombre de données le concernant. Ces données concernent :

- Code habitat : code interne au PNRBV
- Intitulé de l'habitat : désignation de l'habitat suivant l'auteur
- Code CORINE : code de référence européenne identifiant les habitats présents en Europe Communautaire
- Auteur, référence : nom de l'auteur et date de la donnée
- Type d'habitat au regard de natura 2000 : 1 : habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 3 : habitat d'intérêt communautaire non prioritaire – 5 : mosaïque des types « 1 » et « 3 ». 0 : habitat non concerné par la directive Habitats (n'est pas d'intérêt communautaire)
- Code Natura 2000 : code de référence européenne spécifique aux habitats d'intérêt communautaire (directive Habitats)
- Etat de conservation des habitats agro pastoraux : qualifie l'état de conservation des chaumes, prés des vallées etc. (optimal, favorable, autre : réversible, autre : difficilement réversible, autre : irréversible : voir détail en annexe 6, cahier II)
- Effets CAD : qualifie l'évolution de l'habitat au regard des mesures CAD retenues => colonne non remplie à ce jour
- Etat de conservation des zones humides : qualifie l'état de conservation des zones humides d'intérêt communautaire (optimal, favorable, autre : réversible)
- Etat de conservation des forêts : indices "structure", "biodiversité", "fonction" : qualifient les indices d'état de conservation des forêts (optimal, favorable, mauvais : voir détail en annexe 6)
- Surface : donnée par le Système d'Information Géographique, il s'agit de la surface projetée sur un plan horizontal
- Secteur natura 2000 : nom du secteur natura 2000 (Hohneck, Grand Ballon etc)
- Habitat pie grièche : qualifie la présence ou non, voire la possibilité de présence de Pie-Grièche écorcheur, espèce d'oiseau d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Oiseaux) (potentiel favorable, potentiel peu favorable, présence)
- Habitat gélinotte : idem pour la Gélinotte => colonne non remplie à ce jour

### Exemples : extrait de la base des données « habitats naturels HV »

Code habitat	Intitulé de l'habitat	Code CORINE	Auteur, référence	Type d'habitat au regard de natura 2000	Code Natura 2000	Etat de conservation des habitats agro pastoraux	Effets CAD	Etat de conservation des zones humides	Etat de conservation des forêts : indices			Surface (ha : SIG)	Secteur natura 2000	Habitat Pie Grièche	Habitat gélinotte
									"structure"	"biodiversité"	"fonction"				
83	Epilobio alpestre - Adenostyletum alliariae Carb. 66	37.81	Y. FERREZ, 1999	3	6430		0					1,85	Petit Ballon		
1	Lande pelouse d'altitude	31.213	L. ALNOT, 2001	3	4030	favorable	0					10,5	Petit Ballon	potentiel peu favorable	
60	Hêtraie sapinière moyennement acide	41.13	ONF Colmar, octobre 2004	3	9130		0		mauvais	favorable	favorable	30,2	Petit Ballon		

**➤ TABLEAU RECAPITULATIF : LISTE DES HABITATS PRESENTS,  
ESPECES PRESENTES ET DYNAMIQUE ACTUELLE SUR LE PETIT BALLON**

Habitat	Superficie (ha) (donnée SIG)	Code natura 2000	Localisation	Espèces végétales remarquables (statuts de protection*)	Espèces animales remarquables	Dynamique actuelle
Haute Chaume	470	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : 6230	➤ <u>Buchwald, Strohberg, Mullermatt, Hilsen, Hilsenfirst Lechterwand, Steinberg</u> etc.	<i>Arnica montana</i> (DH5), <i>Viola lutea</i> , <i>Gentiana lutea</i> (DH5), <i>Dianthus superbus</i> (N2, 70), <i>Pulsatilla alba</i> (LOR, ALS, 70), <i>Carline acaule</i> (ALS), <i>Lilium martagon</i> (70)	Pie-Grièche écorcheur (DO1), Grand Tétrás (DO1), Pipit spioncelle, Traquet motteux, Traquet tarier	○ Stabilité, sauf évolution vers le climax forestier des zones de recolonisation (voir ci-dessous) et extension des zones fumées et fauchées (idem)
Haute Chaume, faciès de recolonisation (genévrier essentiellement)	108	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : 6230	➤ <u>Bockwasen, Hilsenfirst</u>		Pie-Grièche écorcheur (DO1), Grand Tétrás (DO1), Pipit spioncelle	○ Evolution vers le climax forestier (hêtraie sapinière), avec une forte dynamique de l'épicéa
Haute chaume, faciès de lande sèche à callune	7	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : 4030	➤ <u>Bockwasen</u>	<i>Carline acaule</i> (ALS), <i>Diaphasiastrum alpinum</i> (N1), <i>Pseudorchis albida</i> (FC)		○ Evolution vers le climax forestier (hêtraie sapinière), avec une forte dynamique de l'épicéa
Chaumes fumées et/ou sursemées	54	Habitat prioritaire (code 6230) dégradé	➤ <u>Rothenbrunnen, Steinberg ouest et est, Kahlerwasen, Strohberg</u>			○ Extension des surfaces
Prés-bois	33	Mosaïque habitats d'intérêt communautaire : 6230 X 9110 ou 9130	➤ <u>Kaltenbrunnen, Brundenbuhl, Steinberg sud, Hilsenfirst, Lechterwand</u>		Grand Tétrás (DO1), Gélinotte des bois (DO1), nombreuses fourmilières	○ Stable, sauf dynamique de recolonisation des secteurs non exploités (Hilsenfirst)
Prés-bois en cours de recolonisation	45	Mosaïque habitats d'intérêt communautaire : 6230 X 9110 ou 9130	➤ <u>Crête du Bockwasen, Sondernach-Ried ouest</u>			○ Evolution vers le climax forestier (hêtraie sapinière), lente fermeture des clairières existantes avec une forte dynamique de l'épicéa, voire du Pin mugho à certains endroits
Mégaphorbiaie	3	Habitat d'intérêt communautaire : 6431	➤ <u>Cirque du Strohberg</u> (2 ha) ➤ <u>Lechterwand</u> (1 ha)	<i>Digitalis grandiflora</i> , <i>Ranunculus platanifolius</i> , <i>Parnassia palustris</i> (ALS)		○ Stable (évolution naturelle dans les cirques du Strohberg et de la Lechterwand)

Habitat	Superficie (ha) (donnée SIG)	Code natura 2000	Localisation	Espèces végétales remarquables (statuts de protection*)	Espèces animales remarquables	Dynamique actuelle
						○ Piétinement des zones humides agricoles sur Lechterwand
Zones humides ponctuelles (bas marais acides, prairies paratourbeuses :)	4,4	Non concernées	➤ <u>Lechterwand, Rothenbrunnen, Mullermatt, Strohhberg, nord de Remspach etc.</u>	<i>Parnassia palustris</i> (ALS), <i>Dactylorhiza fuchsii</i> (ALS)	Crapaud commun, Grenouille rousse	○ Ponctuellement, on note des problèmes liés au sur piétinement par le bétail , à l'épandage de lisier aux abords des zones humides, au remblaiement
Prairie de fauche montagnarde	7,4	Habitat d'intérêt communautaire : 6520	➤ <u>Au nord de Hilsen, entre Sondernach Rieds et Langenbach sur Sondernach</u>			○ Stable sauf localement dynamique de recolonisation sur Linthal
Hêtraie sapinière acide	100	Habitat d'intérêt communautaire : 9110	➤ <u>Lechterwand, bois de Breitenbach...</u>		Grand Tétras (DO1), Gélinotte des bois (DO1), potentiellement Chouette chevêchette (DO1), Lynx (DH2), Chat sauvage etc.	○ diversification
Hêtraie sapinière moyennement acide	174	Habitat d'intérêt communautaire : 9130	➤ <u>Bois de Breitenbach, forêt domaniale sur Lautenbach...</u>			○ diversification
Plantations résineuses (< 80 ans)	201	Non concernés	➤ Ensemble du site			○ diversification
Pierriers, éboulis	8	Habitat d'intérêt communautaire : 8110	➤ <u>Steinmauer</u> et en mosaïque en <u>forêt communale de Linthal</u>	<i>Cryptogramma crista</i> (LOR)		○ stable
Erablaie	4,9	Habitat prioritaire : 9180	➤ <u>Est de Schelimatt</u> , en Forêt Domaniale de Guebwiller (parcelle 11)			○ stable
Souterrains	< 1	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire	➤ 3 sites connus		Chiroptères : <i>Myotis emarginatus</i> (DH2), <i>Myotis myotis</i> (DH2) , <i>Myotis bechsteini</i> (DH2), <i>Myotis brandti</i> , <i>Eptesicus nilssoni</i> , <i>Myotis daubentoni</i> , <i>Plecotus austriacus</i> , <i>Plecotus auritus</i>	○ effondrement des galeries, dépôts d'ordure, dérangement hivernal à évaluer

\* : **ALS, LOR, FC** : listes des espèces végétales protégées au niveau régional (ALS = région Alsace : arrêté du 28/06/1993 ; LOR = région Lorraine : arrêté du 03/01/1994 ; FC = région Franche Comté : arrêté du 22/06/1992) - **DH 2/ DO1** : liste des espèces d'intérêt communautaire des directives habitats (DH) et oiseaux (DO) : leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zone de Protection Spéciale (ZPS) - **DH 5** : liste en annexe 5 des espèces végétales de la directive habitats : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.